



MAIRIE DE GERVANS

Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de GERVANS régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pascal CLAUDEL, Maire.

Présents : M. Jean Sébastien GUIER, Mme Christelle FOSSE, Mme Christine JULLIEN, M. Nicolas BAUGIRAUD, Mme Valérie BOURGEAT, M. Dominique BRUNEL, Mme Corinne CHEVAL, M. Olivier MANEVAL, M. Jean Marc KEHRWILLER, M. Sauveur CATALANO, M. Daniel HUGOUD, M. Christian DELAS

A donné procuration : M. Philippe MILAN à Mme Christelle FOSSE, M. Gilles JUVEN à M. Nicolas BAUGIRAUD,

Date de la convocation : 16 septembre 2016

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19h30

- M. Olivier MANEVAL est nommé secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 juin 2016

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

2) POINT SUR LES FINANCES

M. le Maire présente au Conseil municipal le Compte Administratif en date du 31/08/16, qui a été élaboré lors de la réunion de la commission des finances.

3) TRAVAUX DE LA RUE DE L'ECOLE

M. le Maire présente au Conseil municipal le plan définitif du projet de l'aménagement de la rue du centre et la rue de l'école approuvé lors de la réunion de la commission Urbanisme avec le cabinet d'architecture paysagère VIOT le 13 septembre 2016. Ces travaux permettront de sécuriser le trajet des élèves.

M. Daniel HUGOUD propose que les bandes blanches obligatoire pour le signalement de la route des Blancs avec la rue des écoles, la rue du centre et la rue des Auches disposent d'un revêtement en résine, afin d'éviter les glissades des véhicules à 2 roues en particulier.

L'appel d'offres sera fait avant la fin de l'année 2016.

M. le Maire informe le Conseil municipal, que le courrier qu'il avait rédigé au mois de mars à l'attention de M. le Président de la République, et dans lequel il demandait le fond de soutien à l'investissement local pour le financement des divers travaux prévus dans la commune, avait été transmis par le Chef de Cabinet de M. le Président de la République, à la Préfecture de la Drôme.

M. le Maire fait part au Conseil municipal qu'un courrier a ensuite été reçu en mairie le 22 juillet de la Préfecture de la Drôme, dans lequel M. le Préfet informe que ses services verseront à la commune de Gervans une

subvention au titre de la DETR 2016 de 34.836 €uros, pour la réalisation des travaux prévus dans la commune (sécurisation de la rue de l'école, aménagement des locaux et de la place de la mairie, mise aux normes PMR des 3 lieux d'accès aux WC publics).

La commune disposera donc d'un total de subventions d'environ 72.000 € sur un montant global d'environ 139000€ pour financer tous ces travaux.

M. le Maire fait part au Conseil municipal que les travaux dans les locaux de la mairie sont déjà en cours de réalisation depuis plusieurs jours: Réaménagement des espaces (cloisons) et de la zone d'accueil du public, remplacement de l'éclairage par des "leds" dans la salle de réunion du Conseil municipal, à l'accueil, au local archives.

4) DELIBERATIONS

- **Contrat de maîtrise d'œuvre**

M. le Maire propose au Conseil municipal de souscrire un contrat avec le cabinet d'architecte VIOT, concernant les travaux de la rue de l'école, rue du centre qui représente 7.5% du montant HT des travaux :

Pour un montant de : **6825 € HT**

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

M. le Maire informe le Conseil municipal de la réception en mairie du courrier des 2 Préfets de la Drôme et de l'Ardèche, qui soumet à l'approbation des Municipalités, la fusion avec "H.T.C.C." au 1 janvier 2017 de la communauté de communes du "PAYS DE SAINT-FELICIEN".

Cela aura pour conséquence que la nouvelle entité deviendra une communauté d'agglomération (établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave).

Après délibération, Pour 14 voix – Abstention 1 Voix – Contre 0 voix

- **Admission en non-valeurs**

M. le Maire informe le Conseil municipal que 4 titres n'ayant pas fait l'objet d'un règlement de la part de leur débiteur, seront donc admis en non-valeur,

Pour un montant total de : **98,05 €**

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Information et sécurisation des habitants en cas d'intempéries ou de sinistres majeurs**

M. le Maire informe le Conseil municipal que, suite à une réunion d'information sur le "P.A.P.I." ("Plan de Prévention sur les Risques en cas d'Inondations"), il a été rappelé qu'un document est en mairie, indiquant les consignes à suivre dans ce cas, et qu'un fascicule avait été distribué à chaque résident il y a quelques années.

M. le Maire a contacté la société "CII Télécom", qui propose un outil permettant, en cas de sinistre ou d'intempérie grave sur la commune, de prévenir rapidement les habitants et en particulier les plus vulnérables,

sur la base d'un annuaire et d'une cartographie de la commune que cette société aura établi.
Cet outil serait facturé comme suit :

Mise en service sur la commune : **925 Euros H.T.**

Abonnement télé-alerte, assistance tél. : **1.000 Euros (600 € pour 3 ans si avant 30/9)**

Après délibération, le Conseil municipal n'envisage pas de souscrire à ce service, mais étudiera un autre projet consistant à mettre en place, des panneaux signalétiques lumineux indiquant ce type d'information.

- **Installation d'un parc photovoltaïque de production d'électricité**

M. le Maire informe le Conseil municipal, que la Compagnie Nationale du Rhône, concessionnaire des terrains en bordure du Rhône sur les communes de GERVANS et EROME, envisage d'y installer un parc de production photovoltaïque.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Travaux d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite**

M. le Maire informe le Conseil municipal, que des travaux pour la mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) sont nécessaires au foyer de l'amitié (WC) et à la salle Jo Badel (Création d'un WC PMR) :

Foyer des Anciens : **5398 € HT**

Salle polyvalente : **6716 € HT**

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Demande de subvention exceptionnelle**

M. le Maire informe le Conseil municipal, d'avoir reçu en mairie, un courrier de "Mémoire de la Drôme", une association consacrée à la collecte et à l'archivage de documents photographiques, sonores et audiovisuels. Ce courrier fait part des difficultés financières de cet organisme.

M. le Maire souligne la qualité du travail de cet organisme, et la commission des Finances propose de leur octroyer une subvention exceptionnelle de **100 €**.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Indemnisation des employés communaux en cas d'arrêt de travail**

M. le Maire informe le Conseil municipal, qu'un courrier a été reçu en Mairie de la "Mutuelle Nationale Territoriale", proposant de réviser le taux de compensation de la perte de salaire en cas d'arrêt de travail.

M. le Maire propose au Conseil municipal de passer ce taux de 0.5 à 0.95 comme indiqué sur le courrier.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Installation de caméras de vidéo-protection**

M. le Maire informe le Conseil municipal, que, suite aux actes répétés de vandalisme, dont a fait l'objet la salle "Les Berges du Rhône" en Juillet et en Août 2016, propose de réfléchir à un système de vidéo-protection dans

différents points de notre commune.

M. le Maire indique avoir reçu un courrier co-signé du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère de l'Intérieur, qui mentionne l'existence d'un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), et qui permettrait d'accompagner financièrement cet investissement et l'investissement pour la mise en sécurité de l'école.

Pour cela, M. le Maire a contacté M. Martinez de la société VOL et FEU, afin de lui demander une étude pour l'installation de caméras.

Un devis a été reçu en Mairie, pour un montant de **90.000 € HT** qui correspond à l'installation de 16 caméras en divers lieux de la commune et 1 baie de brassage à la Mairie.

M. le Maire ajoute que le financement de ce projet devra faire l'objet d'une demande de subvention, soumise à délibération du conseil municipal, et qu'il faudra faire évaluer aussi le coût de maintenance de cette installation.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Consultation juridique sur la vente de "Clos des vignes"**

M. le Maire informe le Conseil municipal, d'avoir reçu la consultation juridique demandée au cabinet d'avocats Retex concernant la vente des terrains du Clos des Vignes à la Société Drôme Habitat (S.D.H.).

Cette consultation fait ressortir que deux actions sont possibles:

- Une demande de nullité de la vente
- Une démarche précontentieuse à l'encontre de la "S.D.H."

Accord à l'unanimité du Conseil municipal pour que le cabinet d'avocats Retex rédige un courrier à l'attention de la S.D.H. dans le cadre d'une démarche précontentieuse

5) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Manifestation cycliste les 8 et 9/10/2016**

M. le Maire informe le Conseil municipal, que la société H.T.C.O. organisera les 8 et 9 octobre 2016, les "2 Jours Cyclistes de l'Hermitage et du Tournonais", sur le terrain de la C.N.R. reposant sur les 2 communes de GERVANS et EROME.

Le samedi se dérouleront en particulier 2 randonnées VTT ouvertes à tous, dont les parcours grimperont sur les hauteurs de la Drôme vers ST-UZE, et vers ECLASSAN du côté de l'Ardèche.

Le dimanche, aura lieu la 1ère manche de la Coupe de France de Cyclo-cross.

- **Pérennité de la Régie électrique de Gervans**

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal, de la lettre lue par M. Roland GOUMA, Président de la Régie Electrique de Gervans, lors du dernier Conseil d'Administration, en date du 13 septembre 2016.

Cette lettre en présente le bilan et décrit les perspectives à venir. Entre autres:

- De nouvelles exigences vont imposer de mettre en place des outils de codification informatique (en xml) des documents qui seront envoyés à l'Administration fiscale;
- Les centres de traitement de ces informations sont éloignés: Le REMIT est en Slovaquie, La Trésorerie de Tain sera remplacée par celle de St-Vallier dès 2017;
- Le recouvrement des factures impayées devient de plus en plus compliqué à gérer.

Pour ces diverses raisons, M.GOUMA demande au Conseil municipal, de trouver une solution alternative pour la gestion administrative de la Régie électrique de Gervans.

M. le Maire propose de faire un courrier à M.BESSON président de "Energies SDED", pour connaître quelles solutions de collaboration ou de délégation de services, seront proposées à la Régie électrique de Gervans.

Rappel: La raison d'être de la Régie électrique de Gervans était, jusqu'à présent, de faire bénéficier aux Gervandois, d'un tarif de l'électricité moins cher de 10% que celui d'E.D.F.

- **Repas des Aînés**

M. le Maire informe le Conseil municipal, que le "Repas des Aînés" sera servi le 10 décembre 2016, à la salle "Les Berges du Rhône".

Chaque association Gervandoise ainsi que le Conseil municipal devant désigner un/des membre(s) qui assurera/ont le service du repas,

Après discussion, Mme Christelle FOSSE et M. Nicolas BAUGIRAUD proposent de représenter le Conseil municipal. Pour la chasse, il est désigné Eric Fosse.

- **Gazette municipale 2016**

M. le Maire informe le Conseil municipal, que chaque association qui veut disposer d'un feuillet dans la Gazette municipale, sera contactée, afin qu'elle fasse parvenir à la Mairie, d'ici à la mi-octobre, l'article ad hoc.

- **Rencontre entre élus de la Communauté de communes, le 29 /11 / 2016**

M. le Maire informe le Conseil municipal, que tous les conseillers municipaux de chaque Commune. sont invités pour une rencontre au ciné-théâtre de TOURNON, le 29 novembre 2016 à 18h30.

La séance est levée à 22h00

**Le Secrétaire de séance
O.MANEVAL**

**Le Maire
P.CLAUDEL**